

Direction de l'écologie

Toulouse, le 31 mars 2022

Bilan 2021 des dommages d'ours et des indemnisations sur le massif des Pyrénées françaises

La présente note a été établie à partir des informations fournies par les Directions Départementales des Territoires (et de la mer) du massif et le Parc National de Pyrénées.

Bilan des dommages d'ours 2021

		Départements						
		9	11	31	64	65	66	Total massif
Dossier classé « responsabilité de l'ours non écartée » ¹	Nombre de dossiers	274	1	41	0	17	0	333
	Nombre d'animaux impactés	464	2	80	0	23	0	569
	Nombre de ruches impactées	0	0	0	0	6	0	6
Dossier classé « indéterminé » ²	Nombre de dossiers	78	3	11	2	10	0	104
	Nombre d'animaux	158	3	12	0	14	0	187

Avec 333 dossiers « Ours non écarté » en 2021, suite à une forte augmentation entre 2016 et 2019, le nombre de dossiers est en diminution depuis 2 ans (voir tableau ci-dessous).

569 animaux et 6 ruches ont été indemnisés lorsque l'ours est jugé responsable du dommage ou que sa responsabilité n'a pas pu être écartée. Il n'y a pas eu de gros dérochement depuis 2019. De plus, sur les 104 dossiers « indéterminés », 82 ont été indemnisés suite à la prise en compte des éléments de contexte local. Les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et des Pyrénées-Atlantiques restent très peu ou non concernés par les dommages liés à l'ours brun alors que 82,3 % des dossiers du massif ont été constatés dans le département de l'Ariège. Le total des indemnisations s'élève à 414 483 € sur l'année contre 583 537 € en 2020 et 838 922 € en 2019.

Les 15 estives classées comme foyers de prédation (estive ayant une moyenne annuelle supérieure à 10 attaques sur les 3 dernières années) pour 2021 concentrent plus de 62 % des attaques de tout le massif et 52,2 % des victimes. Si on ne prend en compte que les données de l'Ariège, les données sur les foyers de prédation représentent respectivement plus de 75,5 % des attaques et plus de 64 % des victimes du département. Ces proportions sont moins importantes qu'en 2020. Les efforts fournis au niveau des foyers de prédation pour améliorer la protection ont possiblement permis de réduire la concentration des attaques sur les foyers de prédation.

Comparatif des dommages annuels depuis 2007 et effectif minimum d'ours

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dossiers enregistrés	271	188	155	197	210	218	205	219	182	246	362	552	738	653	486
Dossiers ours non écarté	163	117	91	89	112	138	111	127	93	125	173	327	362	383	333
Nombre d'animaux (responsabilité ours non écarté)	319	155	146	167	176	272	171	178	145	161	462	517	1173	658	569
Nombre de ruches indemnisées (responsabilité ours non écarté)	24	40	25	28	29	4	2	1	11	31	25	20	36	2	6
Nombre d'animaux indemnisés (dossiers classés indéterminés)	220	65	143	91	134	59	128	87	102	254	336	263	447	245	154
Effectif Minimum Retenu ou Défecté	16	15	16	20	23	24	28	31	32	41	48	52	59	68	70

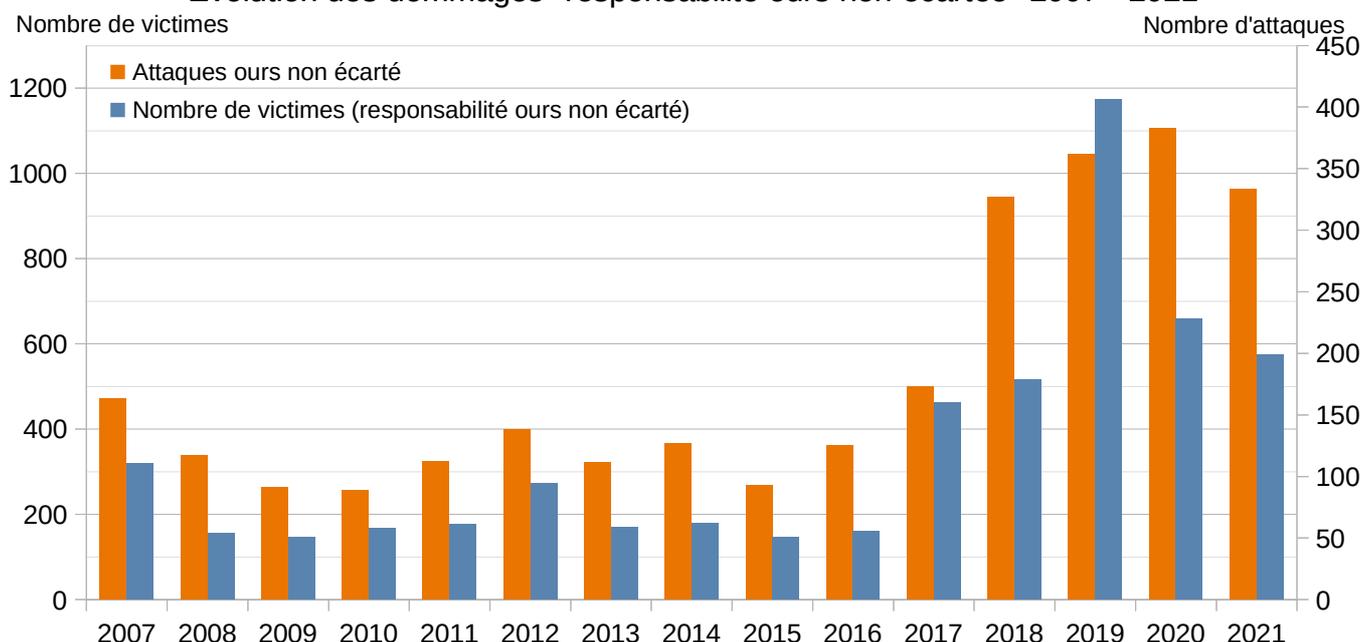
¹ Lorsque les éléments techniques en présence indiquent qu'une prédation est à l'origine du dommage dont l'ours est responsable ou dont la responsabilité n'a pas pu être écartée

² Lorsque les éléments techniques en présence ne permettent ni de relier le dommage à une prédation, ni d'en identifier la cause exacte

De 2007 à 2017, le nombre moyen annuel de dossiers « Ours non écarté » sur le massif des Pyrénées françaises est de 122 dossiers. Depuis 2018, les dernières années sont marquées par une augmentation significative des dommages pour les dossiers « Ours non écarté » mais dont la tendance semble s'inverser depuis 2 ans. Par ailleurs, l'évolution de la population d'ours continue de montrer une dynamique croissante depuis 2007 (le taux d'accroissement moyen annuel entre 2006 et 2020 est estimé à 11,40%). En 2021, le réseau ours brun de l'OFB et les partenaires espagnols et andorrans ont pu détecter 70 ours (effectif minimum détecté) sur l'ensemble du massif pyrénéen. L'aire de répartition est de 6 500 km² mais est fortement influencée par les possibilités de collecter des données de présence comme les opportunités par les colliers GPS actifs.

Sur l'ensemble du versant français du massif des Pyrénées, le pastoralisme concerne 6 000 exploitations, 1 290 estives, 100 000 bovins, 570 000 ovins et 14 000 équins. Les estives couvrent une surface de 550 000 hectares dont 70% situées en zone Natura 2000.

Evolution des dommages "responsabilité ours non-écartée" 2007 - 2021



Outre la croissance de la population ursine observée à partir de 2013, d'autres éléments sont à prendre en compte pour l'interprétation de ce graphique :

- A partir de 2018, expérimentation d'un assouplissement des procédures d'établissement des constats et d'indemnisation des dossiers classés indéterminés en fonction de leur localisation (classement local « ours possible ») ;

- A compter de 2019, harmonisation des textes réglementaires encadrant l'instruction des dossiers d'indemnisation et des barèmes avec les procédures relatives au loup.